

Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : (514) 872-3770
Télécopieur : (514) 872-9964
www.ville.montreal.qc.ca/commissions
commissions@ville.montreal.qc.ca

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LE TRANSPORT COLLECTIF

BILAN 2009-2010 DU PLAN DE TRANSPORT

RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LE TRANSPORT COLLECTIF

Reconnaît la pertinence et l'intérêt que présente le Plan de transport de Montréal adopté en 2008 comme élément structurant de l'aménagement du territoire et elle réitère son appui à la vision globale que véhicule le Plan de transport de réduire la dépendance à l'automobile ainsi qu'à son parti pris pour le transport actif et collectif.

La commission tient à féliciter la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal pour les résultats dignes de mention présentés dans le Bilan 2009-2010 du Plan de transport au chapitre du transport collectif et actif.

La commission remercie tous les citoyens et les représentants d'organismes qui lui ont fait part de leurs commentaires lors de la présentation publique du Bilan 2009-2010 du Plan de transport le 16 septembre 2010. La commission tient aussi à remercier les répondants de la Direction des transports qui ont participé aux travaux de la commission, pour la qualité de leurs présentations et de leurs interventions, lors des assemblées publiques et des séances de travail.

La commission a choisi de présenter ses recommandations en suivant l'ordre de présentation des différents chantiers dans le bilan. La commission souhaite souligner qu'elle a prêté une attention particulière à la recommandation no 6 relative à l'application des mesures prioritaires pour autobus qui auront un impact sur la réduction des gaz à effet de serre et à la recommandation no 22 qui touche la question du financement.

Au terme de ses travaux, la commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal dans le but de bonifier le prochain bilan du Plan de transport :

Considérant que le Plan de transport s'inscrit dans une démarche issue du Sommet de Montréal de juin 2002 ;

Considérant que le Plan de transport s'est élaboré autour de la vision définie en 2004 et qu'il a pour objectif d'assurer les besoins de mobilité de tous les Montréalais, en faisant de leur ville un endroit agréable à vivre ainsi qu'un pôle économique prospère et respectueux de son environnement. Pour ce faire, Montréal veut réduire la dépendance à l'automobile en misant sur un usage accru du transport en commun et des modes actifs ;

Considérant que cette vision s'est cristallisée dans les projets du Plan de transport qui ont été repris dans le document d'orientation « Montréal 2025 » qui établit que Montréal mise sur des services et des infrastructures de transport collectif performants, sur les modes de rechange à l'automobile et sur la plus grande qualité de vie des familles ;

Considérant que cet objectif et cette vision interpellent tant les services corporatifs que les arrondissements, la ville centre et les villes liées en regard de leurs compétences respectives pour la réalisation du Plan de transport;

Considérant que le déploiement des 21 chantiers du Plan de transport s'échelonnent sur une période de 10 ans, depuis son adoption ;

Considérant le cadre budgétaire de la Ville de Montréal et l'état des infrastructures urbaines;

la commission recommande au conseil municipal :

Considérations générales sur le suivi de la mise en œuvre du Plan de transport

R-1

Que la Ville de Montréal poursuive son effort de réduction de la dépendance à l'automobile sur son territoire et qu'elle maintienne cette position, face au gouvernement du Québec, dans tous les grands projets d'infrastructures routières ;

R-2

Que la Ville de Montréal envisage la mise en œuvre des différents chantiers du Plan de transport et leur suivi avec la souplesse nécessaire pour pouvoir s'ajuster aux contingences de tous ordres et modifier au besoin le contenu de certains chantiers selon l'évolution de la conjoncture ;

Réseau routier

Considérant la recommandation de l'Office de consultation publique de Montréal de réévaluer la pertinence du corridor métropolitain Dalhousie pour l'installation d'un équipement de transport collectif de gabarit métropolitain comparativement à son implantation dans le corridor Bonaventure,

R-3

Que la Ville de Montréal demande à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) de relancer la démarche visant l'implantation d'un équipement de transport collectif électrifié, de type tramway, tram-train ou système léger sur rail (SLR) entre la rive-sud et le centre-ville et d'évaluer le potentiel que pourrait représenter le pont Victoria pour les déplacements en transport collectif en vue de développer une plus grande capacité de transport dans ce corridor ;

R-4

Que la Ville de Montréal, dans le cadre des démarches en cours avec Aéroports de Montréal (ADM) et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour l'implantation d'une navette ferroviaire entre le centre-ville et l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau, associe plus étroitement les arrondissements et les villes liées dans la planification du projet de navette et dans son intégration, à plus long terme, au projet d'amélioration des services de trains de banlieue dans l'Ouest de l'Île, qui comprend l'ajout de nouvelles voies ferrées jusqu'à Sainte-Anne-de-Bellevue;

Transport collectif

R-5

Que la Ville de Montréal s'assure que les services liés à l'implantation d'un service de transport rapide par autobus en site propre (SRB) soient fonctionnels pour 2013 dans l'axe du boulevard Pie-IX ;

R-6

Que la Ville de Montréal, en raison du contexte actuel limitant l'augmentation de la capacité du métro, invite la STM et la Direction des transports à compenser par une augmentation de la capacité du réseau de surface en devançant l'implantation des 240 km de mesures prioritaires pour autobus (voies réservées et feux de circulation), car ces mesures sont plus simples, plus rapides et plus économiques à réaliser ;

Sécurité et qualité de vie

R-7

Que la Ville de Montréal confie aux directions appropriées le mandat d'établir des indicateurs de performance quant à la réduction des gaz à effet de serre (GES) au fur et à mesure des avancées du Plan de transport et ce, avant la diffusion du bilan quinquennal de 2013 ;

R-8

Que la Ville de Montréal demande à la Direction des transports de porter une attention particulière aux besoins des aînés et d'inclure et de mettre en valeur dans le prochain bilan du Plan de transport toutes les interventions visant la sécurisation des déplacements des usagers, et plus particulièrement des aînés, notamment près des pistes cyclables ainsi qu'aux intersections ;

R-9

Que la Ville de Montréal demande à la Direction des transports et à la STM d'annexer, dès cette année, et d'inclure dans les prochains bilans du Plan de transport, l'inventaire des interventions réalisées en matière de transport adapté, de même que d'inclure et mettre en valeur toutes les mesures mises en place dans l'ensemble des chantiers du Plan de transport pour favoriser l'accessibilité universelle du réseau de transport ;

R-10

Que la Ville de Montréal incite les arrondissements et les villes liées à harmoniser l'implantation de la réduction de la limite de vitesse de 50km/h à 40km/h à des mesures d'apaisement de la circulation, comme les rétrécissements de rues ou les avancées de trottoirs, de manière à engendrer un véritable changement de comportement de la part des automobilistes ;

R-11

Que la Ville de Montréal prévoit le financement adéquat du programme des Quartiers verts pour permettre aux arrondissements de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la planification et à la réalisation d'aménagements physiques ;

R-12

Que la Ville de Montréal invite les arrondissements à faire appel à l'expertise des Centres de gestion des déplacements (CGD) pour les aider à développer leurs plans de déplacement urbain et qu'elle appuie leurs demandes de financement auprès du Ministère du transport du Québec ;

R-13

Que la Ville de Montréal demande à la Direction des transports de développer, à l'intention des arrondissements et des villes liées, un outil unique qui intégrerait l'ensemble des éléments nécessaires au déploiement des plans locaux de déplacement, en l'occurrence le guide d'aménagement durable des rues de Montréal, qui comporte des volets relatifs aux mesures d'apaisement de la circulation et à l'implantation des Quartiers verts ;

Transport actif

R-14

Que la Ville de Montréal demande à la Direction des transports d'étudier la possibilité de réévaluer la réglementation en regard de la signalisation et du marquage au sol en vue de favoriser le transport actif;

R-15

Que la Ville de Montréal s'assure que tous les projets d'aménagement de voies cyclables prévoient, dès leur conception, des mesures d'harmonisation et de sensibilisation aux types de voies cyclables implantées, afin d'en améliorer la connaissance et la compréhension et d'assurer la sécurité des déplacements de tous les usagers ;

R-16

Que la Ville de Montréal confie à la Direction des transports le mandat de documenter le taux de fréquentation des différentes voies cyclables et leur niveau de sécurité respectif ;

R-17

Que la Ville de Montréal travaille de concert avec l'ensemble des partenaires pour évaluer le potentiel d'utilisation des terrains limitrophes aux voies du CN et du CP aux fins du transport actif ;

Considérant le succès remporté par le système de vélo en libre-service BIXI et le devancement du déploiement de sa deuxième phase,

R-18

Que la Ville de Montréal envisage, suite aux demandes des arrondissements, le déploiement d'une troisième phase du système BIXI qui soit différente du concept original qui priorisait les secteurs à forte densité, qu'elle procède rapidement à l'évaluation des projets pilotes en cours et qu'elle considère la possibilité d'ajouter un volet accessible aux familles avec de jeunes enfants ;

Transport à vocation économique

R-19

Que la Ville de Montréal obtienne auprès de l'ensemble des organismes concernés les résultats des enquêtes réalisées par rapport au transport des marchandises de manière à pouvoir dresser le portrait du camionnage sur l'Île de Montréal ;

R-20

Que la Ville de Montréal travaille de concert avec l'ensemble des partenaires pour augmenter la part modale du transport de marchandises par voies ferrées ;

Le taxi

R-21

Que la Ville de Montréal confie à la Direction des transports le mandat d'intégrer à son prochain bilan le suivi des recommandations qui seront produites par les deux commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération chargées de l'étude de l'industrie du taxi à l'automne 2010 ;

Gouvernance et financement

R-22

Que la Ville de Montréal s'assure dès maintenant de la mise en place d'une structure organisationnelle comprenant un comité de grands partenaires régionaux du Plan afin de développer un programme détaillé de mise en œuvre concertée du Plan de transport, de faire partager la vision du Plan et d'inclure tous les partenaires aux discussions sur son financement ;

R-23

Que la Ville de Montréal envisage la possibilité de modifier le territoire d'application de la taxe sur le stationnement, dès que l'analyse des revenus engendrés par cette taxe au cours de la première année d'application sera réalisée;

R-24

Que la Ville de Montréal intensifie ses démarches auprès du gouvernement du Québec et des partenaires de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour s'assurer que l'imposition de la nouvelle la taxe sur l'essence continue de progresser et rapporte les revenus nécessaires à la concrétisation des éléments structurants du plan de transport et qu'elle

poursuive son analyse des autres sources complémentaires de financement et en établisse le portrait précis.

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 14 octobre 2010.